



FORMULAIRE DE SIGNALEMENT

Fissures et désordre constatés sur une habitation

La commune de BAIGNES-SAINTE-RADEGONDE recense les fissures apparues sur les habitations sur son territoire, afin de déposer, si nécessaire, une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse et de la réhydratation des sols.

Ce recensement ne constitue pas une expertise technique, ne détermine pas la cause des dommages et ne garantit pas une indemnisation.

Merci de remplir un formulaire par logement et de le transmettre à la mairie avant le **15 novembre 2026** ou par mail (mairie@baignes-sainte-radegonde.fr).

Vos coordonnées

Nom : Prénom :
Téléphone :
E-mail :

Vous êtes : ☐ propriétaire occupant ☐ propriétaire bailleur ☐ locataire

Adresse du logement concerné

Adresse :
Commune :

Type de logement : ☐ Maison ☐ Appartement ☐ Autre (à préciser)

Année de construction (environ) :

Ce formulaire ne remplace par votre déclaration d'assurance.
Pensez à prévenir votre assureur et à garder vos photos et justificatifs.

Dommages constatés

- | | |
|--|---|
| ☐ Fissures sur la façade | ☐ Carrelage ou dallage fissuré |
| ☐ Fissures sur les murs intérieurs | ☐ Portes ou fenêtres qui ferment mal |
| ☐ Fissures au plafond | ☐ Affaissement/tassement du bâtiment |
| ☐ Fissures autour des portes/fenêtres | ☐ Décollement d'élément (seuil, marche...) |
| ☐ Autre : | |

Apparition et évolution des fissures

Date ou période d'apparition (même approximative) :

Les fissures se sont-elles aggravées depuis leur apparition ?

☐ Oui ☐ Non ☐ Je ne sais pas

Largeur de la fissure la plus importante :

☐ Moins de 2 mm

☐ De 2 à 10 mm

☐ Plus de 10 mm

Avez-vous déjà prévenu votre assureur ?

☐ Oui

☐ Non

Observations

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Photos et retour du formulaire

☐ photos générales du bâtiment pour situer la fissure ;

☐ photos rapprochées des fissures ;

☐ photos avec une règle ou un objet servant d'échelle pour avoir une idée approximative de la grandeur de la fissure ;

☐ autres documents :

Sur chaque photo, indiquer si possible la date et l'emplacement du dommage.

Je certifie que les renseignements fournis sont exacts au regard de mes observations et que toute déclaration volontairement mensongère est punie par la loi (article 441-7 du code pénal). Je comprends que ce formulaire sert au recensement communal et ne constitue pas une expertise, ni une reconnaissance de catastrophe naturelle, ni une décision d'indemnisation.

Date :

Signature :

Informations recueillies uniquement pour le recensement des dommages par la commune.
Accès, correction et suppressions sur demande en mairie.